

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU -LUNDI 23 MAI 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

L'an deux mille seize, le lundi 23 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

**Étaient présents** : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA.

**Absent** : Sylvain ICHARD

**Date de convocation** : 12/05/2016.

Marie Paule FAUGERAS a été élue secrétaire de séance.

### **I – AFFAIRES FONCIERES**

#### **- Prix des terrains lors de l'achat ou de la vente de ceux-ci par la commune**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal les tarifs pratiqués actuellement par la Commune pour l'achat et la vente de terrains, Monsieur l'adjoint en charge des finances, propose de les modifier et d'en créer de nouveaux.

Il est décidé de fixer les tarifs suivants pour l'acquisition et la vente de terrains par la Commune :

- 0.20 € le m<sup>2</sup> pour les terrains éloignés
- 0.50 € le m<sup>2</sup> pour les terrains de pistes forestières et terrains agricoles
- 1.50 € le m<sup>2</sup> pour les terrains de bord de route et non constructible
- 1.00 € le m<sup>2</sup> pour les terrains de pistes de ski,
- 7.00 € le m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone non constructible, à une distance supérieure à 80 mètres des réseaux,
- 20.00 € le m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone non constructible, à une distance inférieure ou égale à 80 mètres des réseaux,
- 50.00 € le m<sup>2</sup> pour les terrains constructibles.

Il est précisé que tous ces tarifs pourront varier de plus ou moins 25% afin de permettre une négociation équitable, en fonction de la qualité et de la situation des terrains.

*Approuvé à l'unanimité.*

## - Cession à la Commune de terrains appartenant à Monsieur Francis ALBRIEUX

Monsieur Francis ALBRIEUX cède à la commune les parcelles suivantes :

Parcelles	N° PARC.	LIEU-DIT	SURFACE		ZONE
			RÉELLE	CEDEE	P.L.U.
A	2033	BAS DE L ANE	470 m <sup>2</sup>	470 m <sup>2</sup>	
A	1288	LES BOURGES	800 m <sup>2</sup>	800 m <sup>2</sup>	
B	788	PICLET	496 m <sup>2</sup>	496 m <sup>2</sup>	
B	789	PICLET	725 m <sup>2</sup>	725 m <sup>2</sup>	
B	817	PICLET	695 m <sup>2</sup>	695 m <sup>2</sup>	
B	911	PRES DESSUS	326 m <sup>2</sup>	326 m <sup>2</sup>	
B	920	PRES DESSUS	55 m <sup>2</sup>	55 m <sup>2</sup>	

La réitération de ladite cession sera faite en la forme administrative et l'acte sera reçu par Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier public.

Monsieur Alexandre ALBRIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, représentera la Commune de Valmeinier.

*Approuvé à l'unanimité.*

## II – ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet au conseil municipal le montant des non valeurs proposé par Monsieur le trésorier qui s'élève à 40 320 .31 €. Il s'agit de factures de secours sur piste et de taxe de séjours non recouvrées, datant des années 2007 – 2009 - 2010 - 2011 – 2012 – 2013- 2014 - 2015.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondant sont irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de la Commune.

*Approuvé à l'unanimité.*

## III – TARIFS DES FORFAITS DE SKI – SAISON 2016-2017

Monsieur le Maire donne donc lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2016-2017.

Il en ressort une augmentation du forfait journée de 4 % (37,50 € à 39 €), 3.9 % pour le forfait 6 jours (190 € à 197.50 €).

Le tarif du forfait 1<sup>er</sup> flocon reste à négocier avec la commune de Valloire. Cependant, les élus ne souhaitent pas l'augmenter. A cet égard, les règles de commercialisation pourraient évoluer.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **IV – PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme effectue la présentation de l'analyse du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Valmeinier, 9 ans après son approbation.

Le bilan du PLU a été établi selon 4 axes de réflexion :

- Le PLU de Valmeinier et sa conformité par rapport aux évolutions législatives récentes (lois ALUR et Grenelle),
- La cohérence de l'économie générale du PLU avec le nouveau contexte,
- La cohérence du PLU et des outils mis en œuvre par rapport à l'évolution du contexte et l'état du potentiel constructible,
- Le bilan du PLU de Valmeinier au regard de l'article L121.1 du code de l'Urbanisme.

Ce bilan fait état d'un document qui ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur. Dans le cadre d'une vision à long terme, les objectifs seraient à redessiner et à préciser. La stratégie serait même à repenser totalement sur certains secteurs de la commune.

Conformément à l'article L153-27 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager une révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **V – CREATION D'UN MARCHÉ**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la création d'un marché hebdomadaire communal, en saison, le jeudi de 8 heures à 13 heures sur la place centrale de Valmeinier 1800.

Monsieur Philippe EXCOFFIER donne lecture du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un marché communal,
- Adopte le règlement intérieur ci-annexé,
- Décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente,
- Fixe les tarifs suivants
  - Pour les marchands de passage : trois Euros le mètre linéaire.
  - Pour les marchands abonnés l'été : dix Euros le mètre linéaire.
  - Pour les marchands abonnés l'hiver : vingt-cinq Euros linéaire.
- Autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour la perception des droits de place du marché et l'occupation du domaine public communal.
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.
- Crée une Commission Paritaire des marchés, composée de représentants de la Commune de Valmeinier (titulaire Isabelle GORIN – suppléante Marie Paule FAUGERAS) et de représentants des commerçants (Titulaire Stéphane LEVAVASSEUR – Suppléant Éric TALLIA).

Cependant, Monsieur Alexandre ALBRIEUX souligne que pour des raisons contextuelles, le marché devrait être installé au cœur du Village, dans la rue centrale.

## **VI – CONVENTION ORANGE**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la convention ORANGE en cours, afin de pérenniser le site préalablement à l'accueil de FREE MOBILE.

De plus, il faut aussi conclure un avenant à cette convention afin d'augmenter la surface louée par Orange de 3 m<sup>2</sup>, et d'autoriser Orange à sous louer à FREE les m<sup>2</sup> nécessaires avec un supplément de redevance d'un montant de 400 €.

La durée de cette convention est de 12 ans moyennant une redevance annuelle totale de 3 755.54 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VII – MARCHES PUBLICS**

### **- Acquisition d'un tractopelle**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux indique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'acquisition et la livraison d'un engin de travaux publics de type tractopelle. Quatre candidats ont fait parvenir une offre.

Monsieur le Maire propose de conclure ce marché avec la société JCB LYOMAT, qui au regard des critères définis au règlement de la consultation, est le candidat qui fait l'offre la mieux disante, tant sur la note financière que sur la note technique.

Le conseil municipal autorise Monsieur la Maire à conclure ledit marché pour un montant total de 78 890 € HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VIII – PERSONNEL COMMUNAL (HUIS CLOS)**

### **- Régime indemnitaire du personnel**

Mise à jour de la délibération reprenant le régime indemnitaire du personnel communal suivant le grade des agents.

## **IX – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **- Commission travaux présenté par Monsieur Bernard EXCOFFIER**

#### **Investissement – Travaux de voirie:**

5 entreprises ont été consultées. L'entreprise retenue est EIFFAGE.

#### **Réalisation de parkings à Valmeinier 1800, à différents points de la station.**

Cette opération permettra la création de près de 60 places de stationnement.

#### **Déplacement et pose de containers semi-enterrés:**

5 entreprises ont été consultées. L'entreprise retenue est BUTTARD.

#### **Valmeinier Villages**

- Pose de 3 containers au Mélèzes en remplacement des bacs actuels

- Pose de 2 containers au Chef-lieu au niveau du parking au-dessus de l'Eglise en remplacement des bacs situés vers le lavoir

Valmeinier 1800

- Déplacement de 2 containers situés vers la résidence 'le Chamois' à Valmeinier 1800 vers les Hauts de Valmeinier
- Déplacement de 6 containers situés devant la « Pizzeria Rock ». Cette opération permet de créer 15 places de parking supplémentaires.

Investissement – Autres travaux

Démolition du Lavoir du Chef-lieu:

5 entreprises ont été consultées. L'entreprise retenue est BUTTARD.

L'opération permettra de créer plusieurs places de parking. La fontaine sera déplacée.

Démolition des WC situés en face de l'Eglise :

2 entreprises ont été consultées. L'entreprise retenue est JOET TP.

Circuit du lac Vert :

La moitié du chemin est ouvert à la pelle mécanique. Il ne pourra être achevé pour la saison d'été à cause de la météo. Aussi, afin de ne pas gêner la nidification et pour le rendre opérationnel cet été, un fauchage ainsi que le balisage seront effectués. Les travaux de terrassement reprendront en septembre.

Consultation pour le fauchage des chemins en altitude

Quatre candidats ont fait parvenir une offre.  
C'est l'entreprise Ami Solidart' qui a été retenue.

## **X- QUESTIONS DIVERSES**

### **– Frais de déplacement de l'intervenante italien**

Lecture d'un courrier de l'inspection académique de Savoie concernant le dédommagement des frais de déplacement de l'intervenante en langue vivante italien, car celle-ci utilise son véhicule personnel.

Montant : 225 € (25 € par mois pendant 9 mois)

Approuvé à l'unanimité.

### **– Motion de soutien aux salariés de MT TECHNOLOGIE**

Monsieur Alexandre ALBRIEUX soumet au conseil municipal une motion de soutien aux salariés de MT TECHNOLOGIE.

Il donne lecture de cette dernière.

Approuvé à l'unanimité.

## - Bowling

Le bail du bowling arrive à son terme le 30/09/2016.

Le gestionnaire actuel demande la révision de son loyer.

Proposition de renouvellement avec une indexation du loyer sur l'Indice des Loyers Commerciaux. Maintien du loyer actuel.

Approuvé à l'unanimité.

## XI – INFORMATIONS DIVERSES

- Demande d'installation un point boisson/cartes postales à la Chenalette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

<b>BAUDIN Philippe</b>	<b>ALBRIEUX Alexandre</b>	<b>EXCOFFIER Bernard</b>	<b>GORIN Isabelle</b>
<b>BAUDIN Alexandra</b>	<b>BAUDIN Pascal</b>	<b>DESMOUGIN Romary</b>	<b>EXCOFFIER Philippe</b>
<b>FAUGERAS Marie Paule</b>	<b>ICHARD Sylvain</b>	<b>TALLIA Eric</b>	